

## SAINT-GENIS-LAVAL **Médiation : « Quand on s'écoute on arrive à s'entendre mieux »**

**Vie quotidienne.** Fondée en 1986, l'association Amely permet de trouver une méthode alternative au règlement des conflits du quotidien. 16 sites sont répartis sur le Grand Lyon, dont celui de Saint-Genis-Laval où les dossiers traités sont en augmentation, tout comme les issues favorables.

La vie n'a rien d'un long fleuve tranquille, sinon ça se saurait ! Reconnue d'intérêt général depuis 2008, l'association Amely (accès au droit et médiation) est bien placée pour en parler. À son actif, des activités de permanences et d'écoute financées essentiellement par les villes et l'État dans le cadre de la politique de la ville, un budget complété par le conseil général et les dons des usagers.

**Aider à la communication**  
Amely intervient pour aider les gens à mieux communiquer entre eux et réconcilie tous les ans des centaines de personnes, dans tous les domaines. Outre la médiation, Amely a conservé son activité historique de conseil juridique.



■ La directrice d'Amely, Sabine Morel, entourée de Michèle et Patricia. Photo Daniel Arisi

**Des usagers orientés par la mairie ou la gendarmerie**  
Ainsi, à Saint-Genis-Laval, 40 dossiers ont été traités en 2013 contre 23 en 2011 et 35 en 2012. Ils concernaient à 57,5 % des Saint-Genois, les autres dossiers étant issus d'Oullins, Pierre-Bénite, Brignais et autres communes du Rhône (30 %).  
« Les usagers davantage con-

cernés sont les 46 à 65 ans et plus, 33,3 % dans les deux cas, soit 44,7 % de retraités », explique la directrice Sabine Morel. Et de poursuivre : « Les médiateurs sont saisis par des usagers de tous niveaux de ressources gagnant en moyenne 1 000 à 2 000 € par mois, plus d'un tiers étant orientés par la mairie ou la gendarmerie. Nous proposons notre médiation essentiellement pour des conflits de voisinage qui sont en augmentation et souvent

liés au bruit (32,5 % en 2013), mais aussi pour des litiges entre particuliers et professionnels (30 %). 17,5 % des dossiers concernent des conflits familiaux. » Au chapitre des interventions de l'association, il faut également citer les médiations liées à la propriété immobilière (mitoyenneté) sans oublier les conflits sociaux et administratifs. Bref, il y a du grain à moudre. Mais, il faut souligner que si le nombre des dossiers est en augmentation, ceux qui connaissent une issue favorable aussi : 46,1 % en 2011, 60 % en 2012 et 75,7 % en 2013 ! Ainsi, depuis bientôt 15 ans, on peut affirmer que la médiation est bien implantée sur la commune et qu'elle remplit parfaitement son rôle de gestion des conflits du quotidien. ■

### Médiation et droit : de la formation en milieu scolaire

Les programmes de médiation, basés sur l'apprentissage des techniques de communication et de résolution des conflits ont pour objet de permettre aux élèves (primaires, collèges, lycées) d'accroître leur responsabilité pour améliorer le climat scolaire, de renforcer le sens de la coopération et de la communauté scolaire, et de permettre l'atténuation des tensions, de la violence entre les élèves. Les modules de formation à la médiation sont aussi destinés à la sensibilisation des membres de la communauté éducative, à la gestion des conflits entre élèves, entre adultes et entre élèves et adultes. Ainsi, à partir de ce mois d'octobre, Amely forme les élèves volontaires des classes de 5<sup>e</sup> du collège Jean-Giono.

**Les phases de la médiation**  
1. Au cours de la permanence, la partie A expose son problème et indique éventuellement des solutions à celui-ci.  
2. Après avoir pris connaissance du problème par la partie A, les médiateurs invitent l'autre partie, B, à venir présenter son point de vue à la permanence suivante.  
3. Avec l'accord des parties au conflit, une rencontre est organisée afin de rechercher, avec l'aide des médiateurs, une solution à leur conflit. Les termes et les conditions de l'accord sont fixés par les parties elles-mêmes. La démarche de médiation demeure une procédure volontaire et confidentielle. L'activité de médiation est assurée par des habitants, bénévoles, formés à la médiation.

**Pratique**  
**Contacts**  
À Lyon : Sabine Morel, 45 rue Smith, 69002 Lyon, Tél. 04 78 37 90 71 ou 06 11 89 05 51 amely.mediation@free.fr www.amely.org

À Saint-Genis-Laval : permanence 21, rue de la Ville (salle de la Caponnière) chaque mardi de 17 à 19 heures et les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredis du mois de 9 à 11 heures. Tél. 04 78 56 18 04.